XIIe ANNÉE — N° 3793 — SAMEDI 4 MAI 1901

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

Les ministres d'Allemagne, d'Angleterre, de France et du Japon à Pékin ont remis leurs propositions au sujet des diverses manières de procurer à la Chine les ressources nécessaires au payement de l'indemnité qu'on lui réclame. — Nous en donnons l'analyse.

×

La crise ministérielle en Allemagne, se dessine, et les démissions paraissent probables.

On attend avec une certaine impatience les résolutions du Landtag dont la prorogation est certaine.

×

Le traité de commerce entre l'Allemagne et l'Angleterre va être renouvelé pour une nouvelle période de deux ans.

×

La discussion sur la taxe du charbon a été très vive à la Chambre des Communes et cependant, malgré des menaces de grève, le vote final ne paraît pas douteux.

×

Un télégramme du Cap arrivé, dit-on, au président Krüger, annonce que 7 000 Afrikanders se sont joints, ces jours derniers, aux Boers, qui sont restés dans la colonie du Cap.

×

Il y a crise ministérielle au Japon. Le marquis Ito a donné sa démission ainsi que tous ses collègues, moins le ministre de la Guerre.

On dit que l'empereur va charger le marquis Yamagata de former le nouveau Cabinet.

XXIE PÈLERINAGE DE PÉNITENCE

L'ARRIVÉE AU CARMEL

Le Conseil des Pèlerinages nous communique la dépêche suivante :

Caïffa, 3 mai, 9 heures matin.

Temps splendide. Nef du *Salut* arrivée après bonne traversée. Grandes consolations. Nous montons au Carmel.

V. DE P. BAILLY.

A ce propos, nous rappelons qu'en arrivant à terre, les pèlerins ont baisé le sol pour gagner l'indulgence plénière; puis, comme l'annonce le télégramme ci-dessus, ils se sont hâtés vers le Carmel pour la messe.

Demain samedi, 4 mai, les pèlerins partant pour Nazareth.

Nous donnerons chaque semaine ces renseignements pour aider les pèlerins de désir à s'unir le plus étroitement possible dans leurs prières à celles des véritables pèlerins.

LES PÈLERINAGES A LOURDES

Lourdes, 3 mai, 10 h. 50 matin. (D'un correspondant particulier) :

Parmi les pèlerins présents en ce moment à Lourdes on compte : 300 Suisses. — 260 Jurassiens du diocèse de Saint-Claude, — le pèlerinage national belge comprenant 3025 personnes dont 1747 Français, 1148 Flamands et 130 Allemands.

Les trains belges sont exactement arrivés hier par la pluie battante, avec deux de leurs superbes wagons-hôpitaux; mais le plus beau de ces wagons, celui qui a une chapelle, ayant eu un essieu qui chauffait, a dû rester à Angoulême, et il a fallu transborder les malades dans un autre wagon.

Aujourd'hui, le temps est très beau, le recueillement admirable, et le dévouement aux malades très édifiant. M. Hellepute, membre de la Chambre belge, est avec les pèlerins.

A. C.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

« Qu'on le prenne comme on voudra, disions-nous dans notre avant-dernier numéro à propos du referendum des mineurs sur la grève générale, qu'on néglige même de donner au vote la sanction qu'il comporte, le fait n'en est pas moins là : le vote de dimanche dernier a été en faveur de la grève générale. »

M. Cotte, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, partage notre avis; il en a fait la déclaration très nette à un rédacteur du *Temps* et à un autre des *Débats* : pour lui, la grève générale est votée. De plus, le vote doit recevoir la sanction qu'il comporte.

Prétendre réduire la décision de la majorité à une simple manifestation, comme le voudraient les feuilles plus ministérielles que socialistes, paraît à M. Cotte un misérable subterfuge pour renier les engagements pris. « Il faut être honnête avant tout, dit-il, et respecter ses propres décisions, si on veut les faire respecter des autres. »

« Vous voyez, a ajouté M. Cotte avec un sourire, que je ne suis pas aux ordres du ministère, comme on l'a prétendu. »

Peut-être M. Cotte confond-il : il a été ministériel, et il ne l'est plus.

Il l'a été tant que le ministère a favorisé les grèves locales; il ne l'est plus à cette heure que le ministère veut enrayer la grève générale.

Il l'a soutenu, en sa qualité de préparateur du mouvement révolutionnaire. Comme MM. Waldeck-Rousseau et Millerand, ministres, ne peuvent accepter d'être les chefs de la révolution, M. Cotte se chargé de la diriger à leur place, et le directeur renie, à cet effet, toute compromission avec les préparateurs.

Le moule n'est précieux que le temps de donner son empreinte à l'œuvre ; l'œuvre achevée, il est inutile, on le brise.

Sans doute, il se rencontre dans le Conseil de la Fédération des socialistes politiciens qui estiment n'avoir pas encore tiré du concours du Cabinet tout le profit qu'ils en espèrent : ils reculent à rompre définitivement avec M. Waldeck-Rousseau, et c'est pourquoi, dans l'espoir que les 100 000 abstentionnistes de dimanche dernier se prononceraient contre la grève générale, ils ont prescrit pour dimanche prochain un referendum complémentaire.

Ils s'exposent à une cruelle déconvenue : parmi les 100 000 abstentionnistes du scrutin de dimanche dernier, on compte des mineurs qui ne reconnaissent pas l'autorité de la Fédération nationale — tels, sans doute, les *Jaunes* de Montceau; — ceux-là persisteront vraisemblablement dans leur abstention; s'ils votaient, ils se prononceraient contre la grève générale. Autant de voix perdues, qui eussent secondé les désirs des socialistes ministériels. On compte aussi des hésitants, et le premier résultat du referendum n'est pas de nature à les faire pencher pour l'atermoiement de la révolution.

Enfin, par la pression violente qu'exercent les meneurs des grèves locales sur les ouvriers, on peut juger de celle qu'exerceront, dimanche prochain, les meneurs de la grève générale.

Il semble donc que le referendum complémentaire ne doive guère modifier le résultat du premier scrutin.

Le ministère a été débordé par ses amis; nous assistons au nouveau débordement des amis du ministère par leurs propres amis.

Quand le ministère a préparé la grève générale par sa bienveillance coupable envers les grèves locales, il n'entendait la préparer que pour ses successeurs. A eux reviendrait, dans son esprit, la charge de combattre la révolution ourdie de ses mains.

Mais il l'a trop bien préparée. Elle est prête : elle éclatera sous lui.

J. B.

GAZETTE DU JOUR

L'ANNÉE DU REPOS

La dernière année du siècle a été une année de repos. L'ouvrier a qui on a supprimé trop souvent le légitime repos hebdomadaire, sous prétexte de nécessités économiques et par crainte de perdre du temps, a perdu beaucoup plus de temps et d'argent en grèves.

La statistique en a relevé un nombre de 902, contre 740 en 1899. Celles de 1900 ont compris 222 714 grévistes, dont 180 591 hommes, 29 753 femmes et 12 370 jeunes gens, occupés dans 10 253 établissements.

Les industries les plus éprouvées ont été l'industrie textile, qui a subi 236 grèves avec 49 418 grévistes; puis l'industrie minière, 41 grèves et 41 927 grévistes; le travail des métaux, 88 grèves et 15 284 grévistes; le bâtiment, 130 grèves et 13 540 grévistes; les transports et la manutention, 128 grèves et 47 125 grévistes.

Sur les 902 grèves, 579 ont duré une semaine ou moins d'une semaine; 8 ont duré plus de cent jours : ce sont celles des chapeliers de Chalabre (101 jours); des chapeliers fouleurs de Paris (105 jours); des tisseurs de Thisy (105 jours); des charpentiers d'Angers (119 jours); des pêcheurs de Borgo (124 jours); des tisseurs d'Halluin (134 jours); des tisseurs de Saint-Vincent de Reims (176 jours); des verriers du Nord (177 jours).

PRÉLIMINAIRES DE RÉVOLUTION

La Croix a enregistré la défaite des briseurs de croix de Sens aux élections municipales.

Peu contents du congé qui leur avait été signifié, les sectaires ont protesté comme seuls ils savent le faire. Le soir de l'élection, lorsque les résultats du scrutin eurent été proclamés à l'Hôtel de Ville par M. Cornet, député ministériel, maire de Sens et imprimeur du *Pioupiou de l'Yonne*, une bande de révolutionnaires envahit la salle de la mairie, déploya le drapeau rouge, et, entonnant la *Carmagnole*, descendit dans la rue, insultant les passants, femmes ou prêtres, et causant dans la ville un épouvantable scandale, tandis que la police laissait s'accomplir ces préliminaires saturnales de l'émeute.

Voilà ce qui peut se passer impunément dans une ville française.

LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST

Toutes les *Lanternes* et autres lampions fumeux sont pris de convulsions lorsqu'ils apprennent qu'une commune s'est consacrée au Sacré Cœur. Qu'ils se préparent donc à une nouvelle crise ; voici encore un exemple de cette reconnaissance du règne social de Jésus-Christ :

A Bonifacio, les fêtes du Jubilé se sont terminées par une procession où le drapeau national était fièrement porté par un vétéran de 1870, entouré de la municipalité et d'une véritable Légion d'honneur dont tous les membres portaient l'étoile des braves ou la médaille militaire.

Au Salut du Saint Sacrement, le maire, M. Serra, est venu s'agenouiller au pied de l'autel, avec les membres du Conseil municipal et les vétérans, et il a lu l'acte de consécration, répété par toute la population massée au dehors et au dedans de l'Église.

Pauvres *Lanternes!* trouveront-elles assez de larmes dans leurs encriers!

PAYS DE PROGRÈS

Le Japon ne se contente plus d'accueillir tous les progrès venus d'Europe, il donne l'exemple d'une civilisation plus avancée. Les tribunaux de Tokio et d'une vingtaine de villes du Japon se sont mis en grève, avec l'espoir d'obtenir ainsi le vote d'une loi augmentant les traitements.

Nous préférerions voir en France une grève de malfaiteurs. Ce sera la grève de l'avenir, quand le monde sera parfait ou sur le point de le devenir.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Aurons-nous la grève générale des mineurs? Tout semble le faire craindre.

M. Cotte, secrétaire général de la Fédération des mineurs, a fait les déclarations suivantes à un de nos confrères du *Temps* :

— Je viens d'avoir, nous dit-il, une longue conférence avec MM. Létang et Meulien, les délégués de Montceau, et nous avons arrêté ensemble les termes du télégramme suivant que j'envoie à toutes les Fédérations régionales :

« Je considère que la grève générale ayant été votée, on aurait dû respecter les décisions du Congrès de Lens en faisant la grève. Aucune solution n'étant réalisée, le conflit de Montceau continue. Devoir indispensable aux mineurs d'envoyer subsides à Montceau immédiatement.

» COTTE. »

Vous voyez, ajoute M. Cotte avec un sourire, que je ne suis pas aux ordres du ministère, comme on l'a prétendu. Chargé d'appliquer, avec l'aide de mes camarades du Conseil fédéral, les décisions des Congrès, je ne demande qu'à faire mon devoir.

— Parfaitement, objecte-je; mais, là est le point délicat. Où est le devoir en la circonstance?

— Le devoir consistait à faire la grève, puisque le referendum l'avait décidé.

— Si tel est votre avis, pourquoi ne l'avez-vous pas décrétée? N'est-ce pas à vous qu'incombait cette tâche?

— Permettez, ce n'est pas à moi seul. La Fédération nationale est administrée par un Conseil composé de deux délégués pour chacune des quatre Fédérations régionales adhérentes. Je ne puis donc rien faire sans consulter mes collègues Basly, Lamendin, Evrard, etc. En présence de l'abstention de plusieurs centres houillers, il a semblé plus naturel de prescrire avant la grève un referendum complémentaire. Je n'avais qu'à obéir. J'ai lancé la circulaire que vous connaissez, instituant ce second referendum pour dimanche prochain. Mais, pour moi, le résultat est acquis.

— Cependant, si ces suffrages complémentaires déplacent la majorité?

— Alors, je ne sais pas ce que nous ferons. Nous nous inclinerons probablement. Mais franchement, cette politique illierie me déplaît. Nous avons été roulés par le ministère.

— Comment cela?

— Eh! oui, si le gouvernement avait voulu user des armes qu'il possède contre la compagnie, la grève de Montceau serait terminée. Basly et d'autres ont cru à sa bonne volonté; ils ont été abusés. Le ministre n'a rien fait et il nous a acculés au referendum, espérant qu'il serait contre la grève générale. M. Leygues aimait mieux engager notre responsabilité que la sienne. Il nous a roulés, vous dis-je.

Et maintenant nous violerions notre parole pour lui faire plaisir? Nous tromperions les trente mille camarades qui ont voté la grève? Non, ce n'est pas possible, mais, comme je tiens à ce que chacun prenne ses responsabilités, je réunis dimanche à Saint-Etienne le Conseil fédéral. Le referendum complémentaire aura lieu le même jour.

Remarquez bien, poursuit M. Cotte, que je ne suis pas, moi, un enragé de grève générale. Je ne crois pas, moi, à la révolution venant, des demain, changer le sort des affligés. A vous dire vrai, je ne comprends pas qu'on greffe une grève générale sur un conflit purement local. Mais, puisque le Congrès de Lens a commis cette erreur, puisqu'il n'a pas su ou pas pu faire entendre raison aux grévistes, ou adjoindre les revendications générales de la corporation à la question subsidiaire de Montceau, tant pis! Il faut être honnête avant tout et respecter ses propres décisions si on veut les faire respecter des autres.

Au reste, ces pauvres camarades de Montceau, s'ils avaient écouté mes conseils et ceux de Bouveri, n'auraient pas engagé cette malheureuse grève. Enfin, il ne faut pas les abandonner, et nous ferons notre devoir.

Au correspondant des *Débats*, M. Cotte a dit :

— Il n'y a aucun doute, en effet, que la grève générale a été votée, que 50 000 mineurs se sont prononcés dans le sens de sa déclaration : or, il faut la faire.

Il faut tenir compte des suffrages de ces 50 000 travailleurs, sinon ce sera donner dans le grotesque, dans la perfidie, dans le mensonge; ce sera terminer en pure farce un des actes ouvriers les plus importants qui se soient produits depuis la venue au monde des Syndicats.

Le vin est tiré, il faut le boire.

— Mais ne craignez-vous pas quelque opposition de la part du Pas-de-Calais, notamment? Que pensez-vous, en tout cas, du manifeste qu'il vient de lancer?

— Ce que j'en pense? C'est qu'un seul ne fera pas la loi à tous. S'il devait en être ainsi d'ailleurs, ce serait aller contre les décisions formelles du Congrès de Lens, car il ne peut être question, entendez-le bien, de cette majorité par bassin dont on a parlé, ce n'est qu'un subterfuge, à mon avis, du moins.

Quant à l'obstination dont pourraient faire preuve quelques membres du bureau, je ne sais si elle se produira effectivement, mais de toute façon, j'ai bon espoir que la grève générale sera votée, et le ministère n'aura que ce qu'il mérite, car il faut être aveugle pour ne pas voir qu'il a voulu nous rouler.

LE REFERENDUM ET LA GRÈVE GÉNÉRALE

Saint-Etienne. — Le bureau de la Fédération des Syndicats de mineurs de la Loire, réuni hier soir à la Bourse du Travail, a examiné la situation créée par le referendum.

Il a décidé de donner mandat à ses représentants au Conseil fédéral de se prononcer, dimanche, en faveur de la déclaration immédiate de la grève générale, conformément au résultat du referendum.

Funèbre anniversaire

(4 MAI 1897)

Aujourd'hui, 4e anniversaire de l'effroyable catastrophe qui plongea dans le deuil tant de familles françaises, aura lieu l'inauguration liturgique de la chapelle commémorative de la rue Jean-Goujon. On se rappelle que le sanctuaire dédié à Notre-Dame de Consolation, dont la belle statue dorée surmonte la coupole, avait, l'an dernier, à pareille date, ouvert momentanément ses portes, pour une cérémonie présidée par S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

L'œuvre architecturale de M. Guilbert est aujourd'hui complètement achevée, ainsi que les travaux artistiques de ses collaborateurs, Messieurs Maignan, Daillion, Dufeu, Hiolin, Franceschi, etc.

Nous avons donné, l'an dernier, une vue extérieure du monument. Nous représentons aujourd'hui un des hauts-reliefs qui sont placés dans la chapelle même, celui de droite.

Dimanche dernier, M. l'abbé Lefèvre, secrétaire de S. Em. le cardinal Richard, a béni en détail chacune des parties de l'édifice, crypte, chemin de croix, statues funéraires, etc., et a célébré une première messe sur le grand autel, récemment installé. M. le duc d'Alençon et M. de Bonneval, président du Comité, y assistaient seuls, avec les Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice qui garderont la chapelle.

Demain, le Saint Sacrifice sera célébré plusieurs fois pour le repos éternel de ces âmes martyres de la charité, et qu'une mort aussi cruelle que soudaine surprit dans la pratique de la bienfaisance. La cérémonie aura un caractère absolument intime, et seuls les parents des 153 victimes dont les noms sont gravés sur six triptyques en marbre, seront admis dans la chapelle.

Nos lecteurs s'inspireront de la pensée si chrétienne empruntée au grand apôtre saint Paul et gravée très à propos sur le fronton extérieur de l'édifice :

« *Ne vous attristez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance.* »

Ils joindront leurs ferventes prières à celles des parents et amis réunis sur ce lieu témoin de tant de souffrances et de si grands sacrifices qui ont, nous l'espérons, reçu déjà leur éternelle récompense.

A. P.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis, vendredi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Conseil a procédé à l'expédition des affaires courantes.

M. Leygues, ministre de l'Intérieur par intérim, a rendu compte de la journée du 1er mai.

Le ministre des Affaires étrangères a rendu compte de son voyage à Saint-Pétersbourg : il déclare que l'accord est parfait entre le gouvernement impérial et le gouvernement de la République sur toutes les questions qui intéressent les deux pays.

M. Delcassé a donné connaissance au Conseil de plusieurs télégrammes concernant la situation en Chine.

Le retour de nos agents au Yunnan a eu lieu dans les conditions fixées par le gouvernement français. Des excuses officielles ont été présentées par les autorités chinoises qui ont exprimé en même temps les regrets de leur gouvernement pour les faits du mois de juin dernier.

Les opérations de la pose du câble d'Oran à Tanger se sont effectuées sans incident dans les journées d'hier et de mercredi.

ATTENTAT CONTRE M. MAX RÉGIS

M. le juge d'instruction Cuzin s'est rendu, à la prison civile de Barberousse où il a interrogé les prévenus.

Le bruit a couru qu'à la suite de cet interrogatoire, Talhouidec aurait été mis en liberté. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

ÉTAT DES BLESSÉS

L'état de Max Régis est plutôt satisfaisant. Le Dr Egrat lui a appliqué trois pinces hémostatiques sur le côté droit du crâne, afin d'arrêter l'hémorragie artérielle qui était abondante.

Deux des balles du calibre de 0m,007 environ avaient glissé sur la boîte cranienne et produit deux plaies en sillon : l'une à droite, dont le trajet commençait à 0m,06 au-dessus du milieu du sourcil et se terminant en arrière à 0m,08 de la queue du sourcil ; l'autre à gauche, dont le trajet commençait à 0m,09 au-dessus du conduit auditif et se terminant en arrière, à 0m,13 du même point de repère.

Hier soir, le maire d'Alger a pu subir un interrogatoire de trois heures sans être trop fatigué.

Par contre, l'état de M. Louis Régis est toujours grave.

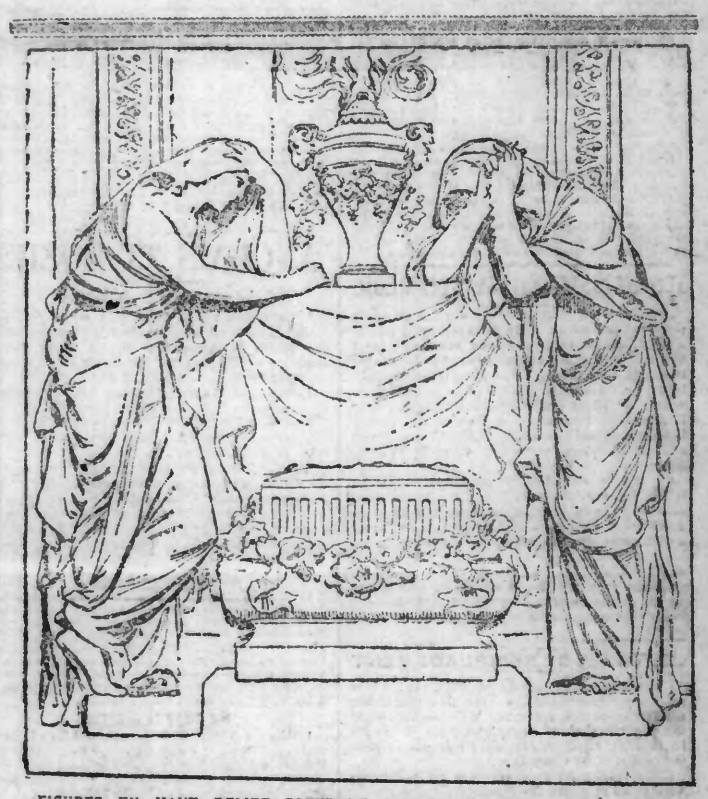

FIGURES EN HAUT RELIEF PLEURANT SUR UN TOMBEAU (COTÉ DROIT)
(*M. Hiolin, statuaire.*)

DERNIÈRES NOUVELLES

A MONTCEAU-LES-MINES

Deux réunions ont eu lieu vendredi matin à la salle Pézerat.

Dans la première, M. Létang, député, et M. Meulien, tous deux délégués par le Syndicat auprès de M. Cotte, secrétaire de la Fédération des mineurs, ont rendu compte de la façon dont ils avaient rempli leur mandat à Saint-Etienne.

On a annoncé aux grévistes que des réunions privées seraient tenues dimanche et lundi, afin de leur faire connaître les décisions qui seront prises par le Comité fédéral.

M. Maxence Roldes, rentré ce matin, assistait à la seconde réunion.

L'ordre du jour a été lu à chaque réunion. Les grévistes l'ont approuvé à l'unanimité.

Les ouvriers mineurs et similaires en grève depuis cent quatre jours, dit l'ordre du jour, remercient sincèrement M. Létang, député, et Meulien, délégués à Saint-Etienne auprès de M. Cotte, pour la mission qu'ils ont remplie si fidèlement.

Ils réprouvent les considérants du manifeste de Basly qui dit que les ouvriers grévistes de Montceau n'auraient pas dû prendre part au referendum. C'est, dit l'ordre du jour, Basly lui-même qui les a engagés à voter.

Les grévistes blâment énergiquement l'attitude de ceux qui ont trahi la cause des ouvriers en violant les décisions du Congrès de Lens et en ne faisant pas exécuter la suite des décisions du referendum qui était en faveur de la grève générale.

Les grévistes décident de lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction et s'engagent à ne reprendre le travail que le jour où ils rentreront tous ensemble. Ils lèvent la séance aux cris de : « Vive la grève ! Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes! »

Sur l'avis du Syndicat, l'assemblée a décidé qu'une nouvelle entrevue avec le directeur, M. Coste, serait demandée par l'intermédiaire du préfet.

(*Havas.*)

LA GRÈVE GÉNÉRALE

On lit dans le *Journal des Débats* :

Saint-Etienne, 3 mai 1901.

Ainsi, les déclarations du citoyen Cotte, secrétaire de la Fédération des mineurs, nous l'ont montré partisan résolu de la grève générale, non sans quelque arrière-pensée, il est vrai, et très certainement avec ce regret presque avoué que, dans le grand combat du prolétariat contre le capitalisme, une arme aussi précieuse soit tout d'abord émoussée dans un conflit restreint et local, alors qu'elle aurait pu si bien servir la cause de tous.

Mais enfin son sentiment n'en apparaît pas moins net, et le citoyen Cotte l'exprime lui-même sans détour, par cette courte mais énergique formule :

« La grève générale a été votée, elle doit être décrétée. Et, que ce soit regrettable ou non, la nécessité n'en est pas moins impérieuse, car si la Fédération décidait du contraire, elle anéantirait pour toujours peut-être ce suprême recours du travailleur contre le patron. Décrétons donc la grève générale, il y va d'un principe. »

Quelle que soit l'autorité du citoyen Cotte au sein de la Fédération, il n'est pas à dire cependant qu'il soit certainement suivi dans cette voie.

La grève générale est d'ailleurs une éventualité qu'on ne semble guère redouter ici, et même au cas improbable où elle viendrait à être décrétée.

Si cette dernière hypothèse se réalisait, en effet, il resterait encore à savoir si la masse des mineurs obéirait à l'impulsion de la Fédération.

Or, les hésitations qui se produisent actuellement dans le sein du Conseil fédéral, pour la déclaration de guerre sont suffisantes à laisser pressentir celles qui se manifesteraient à coup sûr parmi les mineurs s'ils devaient être sollicités au chômage.

On constaterait chez eux sans nul doute pour cette ultime décision à prendre, le même désarroi que dimanche dernier à l'occasion du referendum et, dans un certain sens, les adversaires de la grève générale n'auraient qu'à se féliciter que la Fédération poussât jusqu'au bout l'aventure; car elle donnerait elle-même la preuve plus forte de son impuissance à rallier ses troupes, à combiner une action ordonnée, utile, efficace, en même temps qu'elle dispenserait, au premier jour qu'elle en fait emploi, sa suprême réserve.

Et inversement, mais pour des raisons identiques, les partisans de la grève générale s'alarment de l'obstination que mettent à la vouloir déclarer quelques-uns d'entre eux, parmi les plus impatients et aussi les moins prévoyants de l'avenir révolutionnaire.

On estime donc, et non sans grande raison, que la grève générale étant décrétée, il s'en faudrait encore de beaucoup qu'elle fût réalisée.

Dans le fait, il apparaît bien que les abstentions seraient cette fois encore très nombreuses.

Tant il est vrai que de ce scrutin faussé à son origine il est impossible de faire une sentence droite et nettement impérative.

Si la grève générale est décrétée, il ne fait pas de doute que tous les contrats antérieurs entre les Compagnies et leurs ouvriers seront dénoncés aussitôt.

L'hypothèse apparaît d'autant plus certaine que l'occasion sera bonne entre toutes pour les Compagnies de se libérer des charges onereuses que ces contrats leur imposent et qui sont, actuellement, d'autant plus lourdes que la consommation industrielle se ralentit chaque jour.

Et, dès lors, les contrats du Pas-de-Calais étant, comme les autres, dénoncés à la faveur de cette brusque déclaration de guerre, c'en serait fait de ces précieux avantages si lentement et péniblement réalisés, et les mineurs artésiens perdront en un jour ce qu'ils ont mis tant d'années à acquérir.

Aussi conçoit-on qu'une pareille éventualité soit pour les faire réfléchir, et la modération dont ils font déjà preuve se trouve par la suffisamment expliquée.

Il faut garder l'espoir qu'ils ne s'en départiront pas. Ils offrent, en tous cas, ces deux garanties qu'il en va pour eux d'une question de gros sous et pour leurs dirigeants d'une question d'amour-propre.

Or, ce furent toujours les plus certains et les puissants des mobiles humains.

Emile Combe.

Toulon, 3 mai. — L'enquête sur la distribution des chèques aux soldats retour de Chine subit un certain retard, par suite du départ pour les manœuvres du général de division Coronnat, commandant la division d'infanterie coloniale à Toulon.

L'ARRÊTÉ DU MAIRE D'ALGER

Le préfet d'Alger, répondant aux instructions du gouverneur général, a annulé l'arrêté de M. Max Regis concernant le port du costume israélite.

BOURSE DU TRAVAIL FERMÉE

Notre correspondant particulier nous téléphone du Havre que le maire de cette ville vient de décider la fermeture momentanée de la Bourse du travail, à la suite des troubles d'avant-hier.

AU CONCOURS AGRICOLE

Le concours agricole, dont une partie seulement était accessible au public, a été entièrement ouvert aujourd'hui.

La partie jusqu'ici non visible était de beaucoup la plus importante, car elle comprend l'exposition des animaux reproducteurs.

La matinée a été entièrement consacrée aux opérations du jury que présidait M. de Lapparent, commissaire général. Les jurés, divisés en de nombreux groupes, ont examiné tous les produits et ont terminé par l'attribution du prix d'honneur.

Il est probable que le ministre de l'Agriculture fera une visite officieuse, cette après-midi, au concours.

Cherbourg, 3 mai. — Le ministre de la Marine vient de donner des ordres au port de Cherbourg pour préparer le départ de la canonnière cuirassée *Phlégeton*, qui doit être affectée à la défense mobile de la Tunisie.

La nouvelle artillerie de ce bâtiment comprendra un canon de 274 millimètres, un de 138, deux de 100 et quatre de 47 à tir rapide.

MORT D'UN OFFICIER

Le capitaine de Saint-Paul, du 13e régiment d'artillerie, est mort ce matin à 3 h. 1/2, à l'hôpital militaire Bégin, à Vincennes, où il avait été transporté, à la suite de l'accident dont il a été victime.

On nous annonce de Poitiers la mort de M. Chaignet, ancien recteur de l'Académie de Poitiers, officier de la Légion d'honneur.

Rome, 3 mai. — Dimanche, le roi signera un décret instituant une nouvelle décoration pour ceux qui, d'une manière quelconque, auront bien mérité du travail national. Pourront devenir chevaliers du travail les ouvriers, les auteurs des inventions utiles et les écrivains ayant exercé un apostolat en faveur du travail et du commerce.

La proposition de cette nouvelle distinction a été faite au roi par M. Zanardelli, qui gère par intérim le ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Berlin, 3 mai. — On pense dans les cercles parlementaires que la clôture du Landtag prussien, qui sera probablement prononcée cette après-midi, sera accompagnée d'une déclaration du comte de Bülow, président du Conseil des ministres de Prusse.

Différents journaux parlent de la retraite de M. de Miquel, ministre des Finances et vice-président du Conseil; du baron Hammerstein, ministre de l'Agriculture; de M. Schmaetedt, ministre de la Justice, et de M. Brefeld, ministre du Commerce et de l'Industrie, et rattachent ces changements au projet de loi concernant les canaux; mais on n'a pas encore de renseignements sûrs au sujet de ces modifications ministérielles.

Berlin, 3 mai. — D'après une information puisée à une source sûre, M. de Miquel a donné sa démission.

Le *Lokalanzeiger* dit qu'elle est déjà acceptée.

GRAND INCENDIE EN GALICIE

Lemberg. — On annonce qu'un terrible incendie a détruit la ville de Mielec, en Galicie. 165 maisons ont été réduites en cendres.

Tiflis. — Sari-bey Hasan-begov, qui, pendant quinze ans, répandait la terreur dans les trois districts du Caucase, Djevan chir, Chouchine et Elisavetpol, vient d'être tué dans une rencontre avec des gendarmes russes.

FRANÇAIS MOLESTÉS AU SIAM

Marseille, 3 mai. — Les journaux de Cochinchine, arrivés par courrier anglais, nous apportent le récit de crimes stupéfiants commis au Siam contre des Français ou protégés français.

Le journal le *Mékong* prétend que la situation est très grave, et que nos droits sont foulés aux pieds par tous les fonctionnaires royaux.

Il considère le danger comme très redoutable.

A Korat, notre vice-consul est en butte à toutes les tracasseries, le gouverneur empêche même les indigènes de lui vendre des vivres, et journellement des pierres sont lancées sur ce consulat.

A Battambang, notre commissaire de la République ne peut sortir de chez lui à la tombée de la nuit; notre chargé d'affaires est impuissant à réprimer cet état de choses.

Les crimes contre nos compatriotes et contre nos protégés, n'ayant jamais été punis, succèdent aux crimes.